



Conseil d'Administration



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

4 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



10 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires actuels

- Daniel MOULIN - MEDEF Isère - 2ème VP et Chef de file
- Daniel ROCHÉ - UIMM AURA
- Pascal PROTON - MEDEF Lyon-Rhône
- Eric CHAMBON - MEDEF Drôme-Ardèche
- 1 poste à pourvoir

Suppléants actuels

- Sophie CHAPPUI-BOUSQUET - MEDEF Lyon-Rhône
- Cyril BONGIBAUT - MEDEF Lyon-Rhône
- Nicolas WALIONIS - MEDEF Lyon-Rhône
- Michaël GUICHARD - UIMM AURA
- Stéphane REVOLTA BLAUDEAU - MEDEF Savoie

Composition

Le Conseil d'Administration de la CARSAT Rhône-Alpes est composé de :

- 8 administrateurs collège employeur (4 Mouvement des Entreprises de France, 3 CPME, 2 U2P) et autant de suppléants,
- 8 administrateurs collège salarié (2 CGT, 2 CGT-FO, 2 CFTD, 1 CFTC, 1 CFE- CGC) et autant de suppléants,
- 1 Fédération Nationale de la Mutualité française (titulaire et suppléant)
- 4 personnes qualifiées désignées par le Préfet, avec au moins 1 représentant des retraités (titulaires et suppléants).



DESCRIPTION

La CARSAT Rhône-Alpes est un organisme privé gérant un service public sous tutelle, axé sur la retraite, la prévention des risques professionnels et l'accompagnement social. Elle offre un réseau d'accueil dans les principales villes d'Auvergne pour un accès facilité à ses services. Administrée par un Conseil d'administration, elle délibère sur les orientations de gestion et contribue à définir les axes stratégiques en fonction des besoins des usagers.



MISSIONS

Le Conseil d'Administration de la CARSAT Rhône-Alpes a pour principales missions de :

- ▼ **Développer et coordonner** la prévention des risques professionnels, notamment des accidents du travail et des maladies professionnelles, en s'appuyant sur les comités techniques régionaux (CTR) ;
- ▼ **Concourir** à l'application des règles de tarification AT/MP et à la fixation des taux de cotisation applicables aux entreprises ;
- ▼ **Gérer**, au niveau régional, l'assurance vieillesse et l'assurance veuvage du régime général, sous le contrôle technique de la CNAV ;



PROFIL DU MANDATAIRE

- ▼ Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- ▼ Avoir moins de 65 ans au moment de l'Assemblée Générale de désignation
- ▼ Connaître les enjeux et objectifs des politiques de santé rhônalpines



Commission Régionale des AT-MP (CRAT-MP)



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Mars 2022 - Mars 2026

Prochaine mandature :

Mars 2026 - Mars 2030



Fréquence des réunions :

4 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



6 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaires actuels

- Daniel ROCHÉ - UIMM AURA - Président
- Michaël GUICHARD - UIMM AURA
- Cyril BONGIBAUT - MEDEF Lyon-Rhône

Suppléants actuels

- Eric CHAMBON - MEDEF Drôme-Ardèche
- Nicolas WALIONIS - MEDEF Lyon-Rhône
- Laurent ILTIS - France Chimie AURA



DESCRIPTION

La Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (CRAT/MP) de la CARSAT Rhône-Alpes est une instance paritaire réunissant représentants des employeurs et des salariés. Elle contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique régionale de prévention des risques professionnels. En lien étroit avec les services de la CARSAT, elle oriente les actions de prévention, relaie les dispositifs nationaux, pilote les Comités Techniques Régionaux (CTR) et participe à la tarification des risques professionnels (AT/MP). Elle joue ainsi un rôle stratégique dans l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail sur le territoire rhônalpin.



MISSIONS

La CRATMP de la CARSAT Rhône-Alpes a pour objectif de :

- **Définir**, avec le Conseil d'Administration, les orientations régionales de la politique de prévention des risques professionnels, en cohérence avec les priorités nationales ;
- **Impulser et suivre** les actions des Comités Techniques Régionaux (CTR) en matière de santé et sécurité au travail ;
- **Assurer** le dialogue social territorial sur les enjeux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles, dans une logique paritaire ;

Composition

La CRATMP est strictement paritaire (10 représentants des employeurs - dont 6 MEDEF et 10 représentants des organisations syndicales de salariés), et composée de membres choisis parmi le Conseil d'Administration et les Comités Techniques Régionaux.

Il s'agit d'une commission particulièrement importante pour les employeurs, la branche AT-MP étant financée par les cotisations des entreprises. C'est à ce titre que la présidence de cette instance est toujours confiée à un représentant des employeurs.

La CRATMP de la CARSAT Rhône-Alpes est donc constituée de la manière suivante :

- Collège patronal : 10 mandataires
 - 6 MEDEF dont la Présidence
 - 2 U2P
 - 2 CPME
- Collège salarial : 10 mandataires
 - 2 CFTC
 - 2 CGT dont la Vice Présidence
 - 2 CFE-GCG
 - 2 CFDT
 - 2 FO



PROFIL DU MANDATAIRE

- Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- Avoir moins de 65 ans au moment de l'Assemblée Générale de désignation
- Connaître les enjeux et objectifs des politiques de santé rhônalpines

- **Contribuer** à la politique de tarification des AT/MP, notamment via l'examen des dispositifs incitatifs ;
- **Promouvoir** les outils, aides et dispositifs de prévention auprès des branches professionnelles, entreprises et partenaires sociaux ;
- **Évaluer** l'efficacité des actions de prévention et proposer des ajustements en fonction des réalités économiques et sociales régionales.